

## REUNION DU 11 DECEMBRE 2012

---

L'an deux mille douze, le **onze décembre à 18h30**, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

**Etaient présents** : Mesdames Florence MARMAIN, Stéphanie BRUNET, Manuela DAVID-MASSET, Marie-Christine BARON-POUDRET, Nathalie PETIT  
Messieurs Simon BRIE, Régis BRAULT, Philippe THIBAUT, Laurent POUBLANC, Franck GELIN, Emmanuel DESCHAMPS

**Etaient absents excusés** : M. MIEGE absent non excusé, M. ROQUET (pouvoir à Philippe THIBAUT), M. NIVAU (florencia MARMAIN).

*Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.*

**Date de convocation : 04/12/2012**

---

### APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU A L'UNANIMITE

---

#### **2012 – 102 / SEEGAV (Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne)**

Intervention de Nicolas HUTIN, Technicien, avec la présentation des méthodologies de l'étude sous 3 phases. Monsieur HUTIN poursuit avec l'explication des directives du cadre européen ainsi que les différentes actions d'améliorations.

Il termine avec une simulation du coût de cette adhésion pour les prochaines années. Actuellement la commune adhère à hauteur de 1981 euros par an, dans les années à venir le coût supplémentaire serait de 2569 euros par an sur 15 ans.

Le Conseil Municipal se donne un temps de réflexion.

#### **2012 – 103 / PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Suite à un courrier, les Parents d'Elèves sont venus chercher les réponses à leurs différentes questions, à savoir s'il serait possible de mettre en place un planning des futurs travaux réalisés à l'école, d'augmenter les dotations par élève qui s'élèvent aujourd'hui à 12 euros par enfant. Ils signalent également le manque de personnel lors de certaines pauses.

Monsieur le Maire explique aux personnes présentes, que la cour de l'école a été refaite en partie, de nombreux travaux vont être réalisés dans les mois à venir (toilettes, isolation, fenêtres ...), il demande également aux parents d'élèves de présenter leurs projets avant le vote du budget, ce dernier peut être adapté en fonction des demandes.

Pour le moment aucune décision ne sera prise concernant le personnel communal.

Monsieur DESCHAMPS intervient au sujet des transports scolaires (sorties scolaires), l'école peut directement traiter avec Monsieur BRIE et Monsieur DESCHAMPS pour avoir les meilleurs tarifs.

Monsieur le Maire rappelle que la commune sera toujours présente pour les écoles.

#### **2012 – 104 / RIVERAINS DU PETIT BOURG**

Monsieur le Maire explique aux riverains que la route sera fermée à la circulation lors des travaux et que cette dernière sera totalement refaite. Un huissier va intervenir sur le chantier pour contrôler l'ensemble des travaux.

Les riverains se plaignent du nombre trop important de camions qui circulent sur cette route.

Monsieur le Maire signale que la commune envisagera une solution lorsque les travaux seront finalisés début 2013.

#### **2012 – 105 / TARIFS - LOCATIONS DES SALLES**

Madame MARMAIN fait un petit rappel sur les tarifs actuels de location des salles ; la commission des finances propose de ne pas pratiquer de hausse sur les tarifs.

Mais il est question de revoir à la hausse le loyer de Dynamic Gym pour l'utilisation de la salle des fêtes chaque jeudi soir, ce loyer passerait de 50 euros à 60 euros à partir de Janvier 2013 (loyer de 50 euros appliqué depuis septembre 2010).

Après délibération, l'ensemble du Conseil approuve cette proposition.

### **2012 – 106 / TARIFS CONCESSION CIMETIERE – COLOMBARIUM**

Mme MARMAIN demande l'avis du Conseil Municipal, concernant la suppression des concessions perpétuelles, à long terme, celles-ci demandant trop d'entretien aux communes.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les concessions dites « perpétuelles ».

Suite à lecture des tarifs par Mme MARMAIN, le Conseil Municipal se donne un moment de réflexion pour réviser le tarif des cases de Colombarium sur 50 ans.

### **2012 – 107 / LOCATION GARAGES – REVISION DES LOYERS**

Pour mémoire, le tarif de l'année 2012 est de 47,25 euros par mois pour la location des garages. Le loyer est revu à la hausse conformément à l'indice du coût de la construction (ICC) au 1<sup>er</sup> janvier 2013 soit 49,87 euros par mois.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cette hausse des prix.

### **2012 – 108 / LOCATION LOGEMENTS – REVISION DES LOYERS- 1<sup>er</sup> JANVIER 2013**

Les loyers pour les logements sont revus à la hausse au 1<sup>er</sup> JANVIER 2013 selon l'indice de référence des loyers, à savoir :

<b>LOGEMENT</b>	<b><u>LOYER 2012</u></b>	<b><u>LOYER 2013</u></b>
6 rue de la Verminette	244.50 €	249.88 €
6 place Robert Gerbier	498.40 € + 110 € charges	509.38 € + 115 € charges

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

### **2012 – 109 / ECHANGE DE PARCELLES – LAVOIR DE LA DOIE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 décembre 2011 concernant un échange de parcelles à « La Doie » et informe son conseil municipal qu'il convient de la rectifier.

Pour mémoire :

Situation ancienne		Situation nouvelle			
Section et n°	Contenance	Section	Numéro	Nom propriétaire	contenance
C 400	20 ares 40	C C	794 795	Commune LATILLE François GIRARD	2 ARES 18 18 ARES 22
C 401	8 ares 30	C C	796 797	Commune LATILLE François GIRARD	3 ARES 33 4 ARES 97
C 402	2 ares 60	C C	798 799	Commune de LATILLE François GIRARD	0 ARE 25 2 ARES 35

La parcelle C 796 doit être retirée de l'échange.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donne un avis favorable.

### **2012 – 110 / VIREMENTS DE CREDITS**

Il convient de régulariser les mandats 88 – 705 – 706 – 920 – 960 – Le règlement aurait du s'effectuer en investissement.

Des virements de crédits doivent être réalisés pour cette régularisation.

Opération 109 – Divers Matériels – ARTICLE 2188 : + 1500 € + 5000 € (archives)

Opération 112 – Locaux scolaires - ARTICLE 21312 : + 2300 €

Opération 172 - église – ARTICLE 2313 : + 2200 €

Opération 175 – Bâtiments communaux – ARTICLE 2315 : + 2500 €

Article 202 : + 5000 €

Article 2051 licence IV : 3500 €

A prendre en « opérations non affectées » sur les articles suivants :

Article 020 : - 9000 €

Article 2151 : - 13000 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### **2012 – 111 / MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (ARTICLE)**

Par délibération en date du 3/11/1997 le Conseil Municipal de LATILLE s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la Commune de LATILLE à la Communauté de Communes du Vouglaisien créée par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> décembre 1997,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 5211 et suivants et ses articles L 5214-16 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du 1<sup>er</sup> décembre 1997 modifiés par arrêté préfectoral le 30 mai 2011,

Vu l'article 2 (objet et compétences) des statuts de la Communauté de communes,

Considérant la décision de la Communauté de communes de conserver les appartements, propriété de la Communauté de communes, faisant partie de l'ancien logement-foyer sur le site de La Tour du Poêle à Vouillé et de poursuivre leur mise en location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012,

Considérant que la Communauté de communes s'est portée garante du prêt contracté par Habitat 86 dans le cadre du financement de la construction du nouvel EHPAD Belvédère Sainte-Clothilde à Vouillé,

En conséquence, le Maire propose aux conseillers municipaux :

- de se prononcer sur les modifications des compétences optionnelles intitulées :
  - « Politique du logement et du cadre de vie »
  - « Action sociale d'intérêt communautaire »
- d'approuver par conséquent cette modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes « Objet et compétences » annexé à la présente délibération, pour une prise d'effet à la date de l'arrêté du Préfet,
- de demander à Monsieur le Président de la Communauté de communes de saisir Monsieur le Préfet afin de prendre acte des modifications statutaires à intervenir, par arrêté préfectoral,
- d'être mandaté pour toutes les démarches et formalités afférentes, notamment dans le cadre des dispositions des articles L1321-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (11 pour, 0 contre, 0 abstentions.) approuve cette modification des statuts.

### **2012 – 112 / CONTRAT AIDE A L'EMPLOI (CAE)**

Monsieur Patrick CHAIGNE qui effectue un stage non rémunéré depuis plusieurs semaines au sein des services techniques peut bénéficier d'un Contrat Unique d'insertion.

Les conditions sont les suivantes : prise en charge à 70% sur 22 heures hebdo base SMIC (contrat initial : CDD de 8 à 10 mois 35 h possible).

Le Conseil est favorable au recrutement de Monsieur CHAIGNE à temps complet et ce, dès le 07 Janvier 2013

### **2012 – 113 / VŒUX DU MAIRE**

La date retenue par le Conseil Municipal pour les vœux de la Commune est le Vendredi 04 Janvier 2013.

### **2012 – 114 / GOUTER DES AINÉS**

Pour le gouter des Aînés, la date est fixée au Dimanche 03 Mars 2013.

### **2012 – 115 / QUESTIONS DIVERSES**

Avenue des 3 Fontaines : Madame BARON-POUDRET informe le Conseil que de l'eau stagne sur l'Avenue des 3 Fontaines au niveau de Mme DAUNAY ; il faudrait agir au plus vite pour éviter ce genre de dérangement.

Une Naissance = Un Arbre : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait planter un arbre pour chaque naissance sur le stade de Latillé.

Stationnement Avenue des 3 Fontaines : Madame BARON-POUDRET demande s'il serait possible d'informer le propriétaire du camion blanc stationnant Avenue des 3 Fontaines, de bien vouloir se garer sur les places prévues à cet effet.

Stationnement Rue du Clémenceau : Madame BARON-POUDRET demande s'il est prévu d'intervenir pour les voitures stationnant dans le virage de la Rue Clémenceau. Monsieur le Maire précise que des panneaux seront mis en place dans la semaine.

Mur au lieu-dit « Le Chaffault » : Suite à dégradation, Monsieur FILLON explique au Conseil qu'il est possible d'enlever et récupérer les pierres du mur écroulé pour ensuite nettoyer le fossé et réaliser un busage.

Palisse Monsieur GOURDON / Commune : Un rendez-vous a été pris entre Monsieur GOURDON et Messieurs BRIE, BRAULT, DESCHAMPS et FILLON pour réaliser l'alignement des parcelles séparées par la palisse.

Associations des Donneurs de Sang : Après lecture du courrier concernant l'apéritif des 50 ans de l'Association des Donneurs de Sang de Latillé, le Conseil Municipal participera à hauteur de 150 euros.

Panneaux d'entrée d'agglomération : La Communauté de Communes du Vouglaisien propose à la commune de Latillé de placer plusieurs panneaux aux entrées de Latillé (Panneaux annonçant l'entrée sur le territoire du Vouglaisien). Le Conseil Municipal est favorable mais demande à déplacer l'un d'eux sur le lieu dit « La Raudière ». L'autre se situe route de Vasles à hauteur de la Forêt Marot.

Miroir - Rue du Docteur Roux : Les riverains souhaitent la mise en place d'un miroir sur la Rue du Docteur Roux. Monsieur le Maire informe le Conseil que ce miroir est déjà commandé et que la mise en place de ce dernier se fera dès sa réception.

Remise de médaille : Mme PETIT demande s'il serait possible de remettre une médaille à Mademoiselle Emma LEROY, Championne de France de Twirling lors des vœux de la Commune.

**Prochaine séance du conseil municipal** : le Mardi 05 Février 2013.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance se lève à 21h30